

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 15 mai 2013

POINT VII.3-4^e alinéa :
Rapport des travaux du CEVU du 6 mai 2013 : compte-rendu de la commission de la
pédagogie du 30 avril 2013 : offre de formation rentrée 2013

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

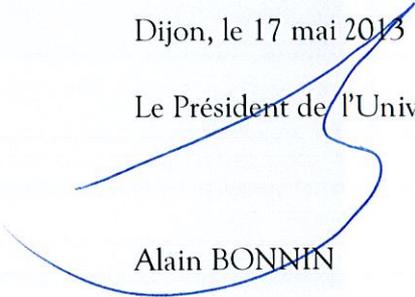
- VU le code de l'Éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011
- VU l'avis du CEVU du 6 mai 2013

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 23 pour (unanimité) : l'offre de formation pour la rentrée 2013.

Dijon, le 17 mai 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

P.J : *Offre de formation - rentrée 2013*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 17 mai 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 21 mai 2013

Offre de formation – Rentrée 2013

COMMISSION DE LA PÉDAGOGIE du Mardi 30 avril 2013

et CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE du Lundi 06 mai 2013

INTITULÉ	PORTEUR(S) DU PROJET	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DE LA CP	AVIS DU CÉVU
Master Professionnel « Stratégies de communication internationale » (MASCI)	UFR Langues et Communication	Mise en place d'une orientation active en M1 Afin d'éviter les erreurs d'orientation actuellement constatée, un dossier d'avis d'orientation, une lettre de motivation et un CV seront demandés aux étudiants qui souhaiteront suivre un M1 MASCI. L'avis qui sera émis par les enseignants est un avis d'orientation et n'aura pas d'incidence sur l'admission des étudiants.	FAVORABLE, MOINS 1 ABSTENTION	FAVORABLE, MOINS 1 ABSTENTION
Master 1 MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) Premier degré	IUFM	Calendrier de gestion des pré-inscriptions à l'IUFM - en M1 : du 2 avril au 24 mai, avec <i>prolongation jusqu'au 7 juin pour les étudiants déjà inscrits à l'IUFM</i> - en M2 : du 2 avril au 07 juin Démarches des étudiants : - Les étudiants de M1 qui, en cas de non admissibilité, opteraient pour le M1 MEEF devront remplir deux dossiers : celui de M2, pour le cas où ils seraient admissibles, celui de M1 pour le cas où ils ne le seraient pas. - Les étudiants de M1 qui, admissibles ou non, opteraient pour le M2 n'ont évidemment qu'un seul dossier à remplir - Les étudiants de M2 qui, en cas d'échec aux deux concours, souhaiteraient intégrer en M1 le nouveau cursus MEEF devront remplir le dossier M1.	FAVORABLE A L'UNANIMITE	FAVORABLE A L'UNANIMITE

INTITULÉ	PORTEUR(S) DU PROJET	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DE LA CP	AVIS DU CÉVU
		<p>- Les étudiants qui, en cas d'échec au concours 2013.1 mais d'admissibilité au 2013.2, souhaiteraient poursuivre en M2+ n'ont aucun dossier à remplir. Une procédure spécifique leur sera proposée en juillet.</p> <p>Dates des commissions :</p> <p>Lundi 25 Juin matin : Commission d'affectation en M1 MEEF des étudiants « extérieurs »</p> <p>Mardi 9 Juillet 11H00 : Commission d'affectation en M1 MEEF des étudiants M1/M2 EEEP (demandes de transfert de scolarité)</p> <p>Mardi 9 Juillet AM: Commission d'affectation en M2 EEEP des étudiants M1 (admissibles et non admissibles) :</p> <p>à 13H30 : affectation sur parcours et site à 15H30 : affectation sur terrain.</p> <p>Transmission au rectorat des affectations : <i>aux alentours du 11 ou 12 juillet.</i> Date d'acceptation par l'étudiant du terrain de stage : <i>à définir par le rectorat</i> <i>(documents annexes vus en CP le 30.04.2013)</i></p>		
Licence professionnelle TAIS (Techniques et activités de l'image et du son)	IUT CHALON-SUR-SAONE SUFCOB	La LP TAIS sera proposée en contrat de professionnalisation à l'IUT de Chalon-sur-Saône à partir de la rentrée 2013. Le tarif de la formation sera 4163,25€ (soit le taux conventionnel de 9,15€ x 455h) <i>(documents annexes vus en CP le 30.04.2013)</i>	Report de vote (en attente avis du Conseil de l'IUT)	Report de vote (en attente avis du Conseil de l'IUT)